

Maintenant, l'article continue en faisant appel aux principes libéraux. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point. Je n'irai pas chercher les principes libéraux dans la Presse," ce journal qui s'est vendu à tous les partis, qui a couché avec tous les régimes.

La première partie de cet article est ab "Presse," ce journal qui s'est vendu à tous solument fausse. Il est évident, d'après le procès-verbal de la séance, que lors de l'appel du bill pour sa 2^e lecture, j'étais prêt à la discussion, et que ce n'est que sur les instances de l'honorable premier ministre que j'ai consenti à l'ajournement de la 2^e lecture du projet. J'ai toujours été présent à mon siège chaque fois que le bill aurait pu être appelé, et si j'en avais eu l'occasion je l'aurais demandée. Depuis le 28 janvier jusqu'au 2 avril, dates mentionnées par la "Presse," j'ai toujours été à mon siège, prêt à la discussion sur la seconde lecture ; et j'en appelle au premier ministre lui-même sur l'exactitude de ces faits.

Quant à ce que dit la "Presse," qu'à la séance de vendredi dernier, au Monument National, il n'y avait pas de chefs libéraux, je dirai que plusieurs députés libéraux y avaient été invités, entre autres l'honorable député de Saint-Jacques (M. Gervais), qui est en ce moment à son siège et qui avait accepté d'y porter la parole. Il y avait aussi les députés de Saint-Jean-Iberville (M. Demers), de Sainte-Anne (M. Walsh), d'Yamaska (M. Gladu) et aussi le député de l'Islet (M. Paquet) à titre de conservateur.

Je pourrais traduire à la barre de la Chambre le rédacteur de ce journal pour déclarations fausses et mensongères. Je ne le ferai pas, parce que j'ai trop de respect pour mes collègues pour amener devant eux cette antique prostituée, ce vieux fût de cognac.

Quelques DEPUTES : A l'ordre ! à l'ordre ! Retirez ces paroles.

M. A. LAVERGNE : On me rappelle à l'ordre, mais je n'ai absolument rien à retirer.

QUESTION RELATIVE A L'ENQUETE ADMINISTRATIVE CONFIEE A M. LE JUGE CASSELS.

M. R. L. BORDEN (Carleton) (Ont.) : Je désire demander au Gouvernement de vouloir bien, si rien ne s'y oppose, déposer sur le bureau de la Chambre, de jour en jour, les exemplaires des dépositions des témoins entendus devant la commission présidée par le juge Cassels. Cette procédure a été adoptée relativement à quelque autre commission entre autres, la commission sur les assurances. Il conviendrait d'adopter cette procédure, pour l'enquête actuelle.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Je ne sache point qu'on ait appelé notre attention sur cette question.

Je ne saurais dire si l'ordre de la Chambre oblige la commission à faire rapport de temps à autre. Si c'est bien là l'ordre de la Chambre, la commission sans doute consentirait à exercer ses pouvoirs. Je m'occuperai de la question.

M. R. L. BORDEN : Ce n'est pas précisément le rapport du commissaire que vise ma demande ; mais je tiens à obtenir le dépôt d'un exemplaire des dépositions des témoins entendus de jour en jour, devant la commission.

Sir WILFRID LAURIER : La question sera mise à l'étude.

DIVISION PROJETEE DE LA PROVINCE D'ONTARIO.

M. A. C. BOYCE (Algoma-ouest) : Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, je tiens à demander :

1. Si le Gouvernement sait qu'il se poursuit, au cours de la présente élection provinciale, une vigoureuse campagne dans les comtés du nord d'Ontario, en vue d'obtenir la séparation du territoire septentrional d'Ontario du reste de la province, et la création d'une nouvelle province qui serait taillée dans les districts du nord de la province.

2. Le Gouvernement sait-il que cette campagne se poursuit et se base sur des affirmations formulées à la tribune politique et portant que le premier ministre du Canada aurait déclaré que si 75 p. 100 de la population représentant le territoire en question désirent se séparer d'Ontario et demandent la création d'une nouvelle province dans ce territoire, il serait fait droit à leurs vœux et que le Gouvernement prendrait les mesures voulues pour la formation d'une nouvelle province dans la partie nord d'Ontario connue sous le nom de "Nouvel Ontario."

3. Pareille déclaration a-t-elle été faite par le premier ministre ou par quelqu'un de ses collègues ou toute autre personne autorisée à parler au nom du Gouvernement ?

4. Quelles observations a-t-on adressées au premier ministre ou au Gouvernement, relativement au désir de former une nouvelle province dans le territoire septentrional d'Ontario connu sous le nom de "Nouvel Ontario" et dans l'affirmative, quel est l'auteur de ces observations, leur date et quelle réponse le Gouvernement y a-t-il apportée ?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : L'honorable député me demande si le Gouvernement sait qu'il se poursuit une vigoureuse campagne dans la partie septentrionale de la province d'Ontario, en vue de la séparation de cette partie du territoire du reste de la province. Je dois informer l'honorable député que je ne sache pas qu'il se poursuive dans ce but une vigoureuse campagne ou un mouvement quelconque. La question a presque tout à fait le mérite de la nouveauté pour